

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Boursiers : plus de «justice sociale»

C'est un peu la fin d'une sorte de méritocratie : les étudiants boursiers ne sont plus contraints de réussir pour conserver leur bourse.

Les étudiants issus de milieux modestes en Fédération Wallonie-Bruxelles ne devront dorénavant plus impérativement réussir pour conserver leur bourse d'études.

En écho à une demande de longue date de la Fédération des étudiants francophones (FEF), le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, a décidé de réformer les critères d'octroi des bourses d'études, pour l'adapter notamment au décret Paysage qui accorde une plus grande autonomie aux étudiants pour élaborer leur cursus.

Parents séparés : du changement

Jusqu'à présent, les étudiants

boursiers devaient remplir des critères financiers précis et réussir leur année pour (continuer à) bénéficier du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès septembre prochain, le critère de réussite sera abrogé tandis que l'évaluation de la situation socio-économique des étudiants sera revue.

La nouvelle méthode de calcul se basera sur la globalisation des revenus du ménage dont relève l'étudiant, plutôt que sur le seul avertissement extrait de rôle.

Cet ancien mode de calcul permettait certains effets d'aubaine, notamment la possibilité de choisir comme représentant légal le parent aux revenus les plus faibles, etc.

L'objectif de cette réforme est *« de favoriser la réussite en permettant à l'étudiant de se concentrer sur l'essentiel : l'apprentissage, l'acquisition du savoir et, in fine, l'obtention des crédits qui composent son cursus »*, défend le ministre selon qui il s'agit là d'une mesure de « justice sociale ».

Pas de « boursiers perpétuels »

Selon le cabinet Marcourt, ces changements ne risquent pas d'encourager la présence dans les universités d'étudiants boursiers perpétuels, le décret Paysage fixant déjà des contraintes précises empêchant pareilles dérives.

La mesure devrait néanmoins engendrer une hausse de l'ordre de 10 % du budget (38 millions d'euros par) dévolu aux bourses d'études, soit 3,5 millions d'euros en plus.

Quelque 35 000 étudiants bénéficient actuellement d'une bourse d'études attribuée par la Fédération. Le montant moyen alloué aux étudiants boursiers est de 1 080 euros par an.

La chef de groupe MR au Parlement de la Fédération Française Bertieaux (opposition) parle déjà de démagogie : *« Cela ressemble surtout à un effet d'annonce démagogique le jour même du vote en séance plénière de l'ajustement budgétaire, dans lequel pas un seul euro n'est dédié à cette mesure. Ce qui exclut toute entrée en vigueur à la rentrée ! »* ■